

Teintes de façades

Autor(en): **Baertschi, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **80 (1985)**

Heft 4

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-175227>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Fassaden- farben

Seit einigen Jahren schenkt man der Farbgebung von Fassaden wieder erhöhte Aufmerksamkeit, und ganze Strassenzüge werden wieder bunt. Im allgemeinen setzt man damit eine alte Tradition fort, denn wir wissen, dass es je nach Region schon früher üblich war, Fassaden zu färben. Bei der Farbgebung spielen die regionalen Besonderheiten und die örtlichen Materialien eine nicht zu unterschätzende Bedeutung. Neben der Kontinuität der Vergangenheit ist auch der besondere Charakter eines Quartiers und seiner Umgebung sowie die Geschichte des Gebäudes zu beachten.

Einst bestrich man die Verputze oft mit einer oder mehreren Lagen Kalkmilch, der je nach Geschmack und Zeit Erd-, pflanzliche und tierische Farben beigegeben wurden und mit der sich allfällige Verputzunebenheiten übertünchen liessen. Mit der Industrialisierung kam dann eine Vielzahl neuer Pigmente auf, und in unserem Jahrhundert verbreiterte sich das Angebot nochmals durch die Entwicklung synthetischer und mineralischer Farben. Das erschwert es heute vielen Hauseigentümern, die richtige Farbwahl zu treffen.

Bei der Restaurierung alter Gebäude empfiehlt es sich in der Regel, herkömmliche Materialien und Techniken einzusetzen, wobei Muster und Farbschichtanalysen wertvolle Hinweise geben können. Auch ist zu prüfen, ob nicht die vorhandene Unterlage (Verputz) erhalten oder wiederhergestellt werden kann. Da der Gesamteindruck eines kalkbestrichenen Hauses nicht nachgeahmt werden kann, muss aber ebenso vorsichtig bei der Wahl allfälliger Ersatzprodukte vorgegangen werden. Mineralfarben beispielsweise «dichten» ein Haus ab und nehmen ihm seine Transparenz, obwohl sie sich sonst gut mit alten Mauern vertragen.

Renovation / Rénovation

Teintes de façades

Depuis plusieurs années, on observe un regain d'intérêt pour la coloration des façades. En Italie, en Allemagne, en France, comme dans notre pays, des rues entières reprennent un aspect polychrome. Généralement, cette tendance est la continuité d'une tradition historique.

Nous savons qu'à certaines époques, et par régions, l'emploi de couleurs en façades était d'usage courant. Citons ici les villes de *Turin* et *Novare*, en Italie, qui ont connu des plans régulateurs de coloration au début du XIX^e siècle; il y aurait lieu de parler encore des diverses façades possédant des motifs peints – par exemple à l'époque baroque – sans oublier la polychromie ancienne des cathédrales.

L'environnement

Le goût actuel pour une polychromie de façades plus marquée ne doit cependant pas nous faire perdre de vue la note des particularités régionales. Les *matériaux locaux* jouent en effet un rôle non négligeable; ce sont eux qui, souvent, donnent un aspect caractéristique, par exemple les assises et les encadrements en pierre ou en molasse, les briques, les crépis à la chaux, les colombages... C'est pourquoi chaque cas de coloration devrait toujours être considéré dans un contexte élargi. Doivent être pris en compte non seulement les critères de continuité avec le passé, mais également le *caractère propre d'un quartier ou d'une agglomération* qui peut s'exprimer par exemple par une meilleure lisibilité du paysage urbain, le choix de couleurs modérées, etc. Pour toute nouvelle pro-

position de coloration, il sera utile de bénéficier d'une connaissance adéquate de l'histoire du bâtiment concerné et de prendre en considération son environnement.

Matériaux

Autrefois, après avoir achevé le crépissage des murs d'une façade, il était fréquent d'exécuter, comme finition, une ou plusieurs couches de *lait de chaux*. Ce badigeon donnait à l'édifice un aspect fini, en faisant disparaître d'éventuelles imperfections telles que les

joints de reprise du crépi. On adjoignait, selon les goûts et les époques, assez souvent des colorants aux laits de chaux, généralement sous la forme de terre, de noir de fumée, etc. C'est principalement dès le XIX^e siècle que le développement de l'industrie introduira de *nouveaux pigments* qui furent tout d'abord utilisés en Angleterre, puis sur le continent. Alors que, jusqu'au XVIII^e siècle, on ne disposait que de terres et d'une douzaine de pigments inorganiques (sans compter les colorants à

Règles pour le choix des couleurs

1 Environnement:

Situer la place du bâtiment concerné dans son environnement:

A-t-il une position normale ou singulière? Impact de sa façade vue de loin et de près. Situation au nord ou bien exposée?

Quelles sont les couleurs d'ensemble de la rue, de la place?

Trouve-t-on au voisinage des édifices présentant un caractère particulier?

2 Façades:

La façade d'un immeuble peut posséder un caractère qui lui est propre et qu'il s'agit de discerner:

Identifier la composition: proportions, pleins et vides, parti général;

Possibilité d'un parti de colora-

tion: fonds de murs, encadrements de fenêtres, volets; parti des valeurs (valeur du gris);

Lecture des éléments urbains: socle, couronnement, rythme, angles, murs pignons.

3 Echantillons:

Les échantillons de couleurs permettent une vérification du choix effectué, un contrôle des nuances. Ils permettent aux propriétaires et aux architectes de mieux visualiser l'effet final recherché:

Choix de matériaux, de couleurs et de valeurs (selon gamme d'un nuancier);

Réalisation, à un emplacement choisi, d'un ou plusieurs échantillons sur la façade considérée;

Décision.

Règles particulières pour les bâtiments anciens

1 Analyse:

Le choix sera facilité par une connaissance adéquate de l'histoire du bâtiment:

Examen approfondi et, si possible, relevé des teintes anciennes: couleurs de fond, menuiseries, ferronneries, volets, etc.;

Etude des décors peints, fresques, ornements éventuels;

Examen d'échantillons des anciennes couches de badigeons, de vernis et de mortiers, par pellicules successives. Pour ce faire, on peut avoir recours à une étude stratigraphique comprenant une analyse effectuée par des spécialistes (laboratoires, restaurateurs de peintures, etc.).

2 Proposition de coloration:

Le genre de support (mur en moellons, en briques, etc.) détermine le choix du type de crépi. On vouera une attention particulière à l'aspect final du matériau de revêtement:

Des propositions de coloration peuvent être étudiées sur une élévation de la façade existante (par exemple à l'échelle 1:50 ou 1:100); réalisation, à un emplacement choisi, d'un ou plusieurs échantillons sur la façade considérée; décision.

Extrait de la publication «Couleurs de façades» du Service des Monuments et Sites du Canton de Genève. 1985.

base de plantes et ceux de provenance animale), dès le XIX^e siècle on bénéficiera d'un élargissement de la palette chromatique. Dans les décors intérieurs la détrempe et le choix de la craie remplaceront la technique traditionnelle de la chaux. Puis, au XX^e siècle, les pigments seront produits à partir de l'industrie pétrochimique.

Quel choix?

Au cours de notre siècle, les types de peintures et d'enduits évolueront aussi, notamment avec l'apparition des *peintures synthétiques*: dispersions diluables à l'eau et peintures à solvant. L'usage de *peintures minérales* est également répandu. Toutefois, la variété même des marques et des produits prêts à l'usage accroît la difficulté actuelle, ressentie par de nombreux propriétaires, d'être en mesure d'opérer un choix judicieux.

Selon la nature du crépi ou du support considéré et suivant l'époque et les caractéristiques de l'immeuble considéré, les options pourront varier. Toutefois, pour la *restauration de bâtiments anciens*, on cherchera toujours, dans la règle, à conserver l'emploi de matériaux et façons traditionnels. Les choix pourront être valablement orientés par le prélèvement d'échantillons et l'étude de pellicules picturales. Des données intéressantes peuvent résulter d'études stratigraphiques comprenant une *analyse* effectuée par des spécialistes (laboratoires, restaurateurs de peintures, etc.).

Garder l'ancien

Pour nombre d'immeubles, les choix effectués sur place porteront avant tout sur un matériau judicieux. Interviendra en premier lieu l'éventualité de conserver le support existant (crépi) ou de le piquer en vue de sa réfection. La réussite d'un nouveau crépi n'étant pas une chose acquise, il est souvent préférable de conserver les matériaux anciens. De même, *l'aspect final* d'une façade badigeonnée au lait de chaux ne pouvant pas être

«copié» par d'autres enduits, il y a lieu de rester prudent lors des choix. Bien que s'adaptant aux murs anciens, la peinture minérale ne permet malheureusement pas de conserver un effet de transparence; elle donne une allure beaucoup plus couvrante.

Il est certes difficile de se prononcer en cette matière de façon générale; la *durabilité* des produits appliqués peut en effet varier, selon les conditions locales (degré d'acidité de l'air notamment) et la nature des supports existants.

Pierre Baertschi

Oui aux transports publics

Le comité central de la Ligue suisse du patrimoine national (LSP) a décidé d'appuyer «l'initiative populaire en faveur des transports publics», car elle correspond largement à la conception de la LSP selon laquelle il faut encourager le transfert de la route au rail, et hâter ce processus avec l'aide financière du produit des taxes sur les carburants. Que cette initiative émane d'un seul parti ne trouble pas la LSP: elle est politiquement neutre, et ce qui lui importe est de soutenir une idée qui lui paraît juste sans s'occuper de ceux qui l'ont lancée.

Concernant un projet de construction agricole qui pourrait menacer le site de Soulce (JU), le comité central a chargé le secrétariat général de l'étudier, en lui donnant le pouvoir de recourir si nécessaire. Il a aussi décidé d'intervenir à propos du centre de sports nautiques d'Ipsach (BE) projeté par l'Ecole fédérale de Macolin: il menace un des derniers secteurs intacts des rives du lac de Biemme. Dans ce cas comme dans beaucoup d'autres, les services fédéraux ont omis d'appliquer la loi sur la protection du patrimoine et de la nature (notamment en matière d'information), et la LSP considère comme une de ses tâches les plus importantes de combattre cette regrettable tendance.

Intern/Interne

Ja zur Bahninitiative

Der Zentralvorstand des Schweizer Heimatschutzes (SHS) hat beschlossen, die Volksinitiative zur Förderung des öffentlichen Verkehrs zu unterstützen. Denn diese deckt sich weitgehend mit der Auffassung des SHS, wonach das Umsteigen vom Auto auf die Schiene zu ermutigen und durch Beiträge aus den Treibstoffzolleinnahmen zu beschleunigen sei.

Dass die Initiative hauptsächlich durch Vertreter einer einzelnen Partei getragen wird, kümmert den SHS nicht. Er ist *parteilich neutral*, was bedeutet, dass er jede ihm richtig scheinende Idee unterstützt, ungeachtet der politischen Richtung, aus der sie vorgebracht wird.

Im weiteren befasste sich der Zentralvorstand mit dem Fall eines landwirtschaftlichen Bauprojekts, das möglicherweise das Ortsbild von *Soulce JU* beeinträchtigt. Die Geschäftsstelle wurde beauftragt, das Projekt zu prüfen, und ermächtigt, allenfalls Beschwerde zu erheben. In ähnlicher Weise genehmigte der Zentralvorstand Demarchen bezüglich des geplanten *Wassersportzentrums Ipsach BE* der eidg. Turn- und Sportschule Magglingen. Die Ausführung des Projekts würde einen der

letzten noch einigermaßen natürlichen Uferreste des Bielersees verunstalten. Der SHS stützt sich dabei auf die Tatsache, dass er aufgrund des Bundesgesetzes über den Natur- und Heimatschutz (NHG) in allen Fällen beschwerdeberechtigt ist, wo der Bund eigene Aufgaben erfüllt, wozu auch die Ausrichtung von Subventionen gehört. Der Umstand, dass nur einige wenige Bundesstellen den SHS über die von ihnen unterstützten Vorhaben orientieren, gehört zur leidigen Erscheinung, dass zwar genügend gesetzliche Grundlagen über den *Heimat- und Naturschutz* vorliegen, dass diese aber sehr oft nicht angewandt werden. Der SHS betrachtet es als eine seiner vordringlichen Aufgaben, diesem Missstand zu begegnen.

Siege und Niederlagen

75 Jahre Heimatschutz Appenzell-Ausserrhoden

Bereits vor 75 Jahren sahen Appenzeller-Ausserrhoder, dass ihre Heimat sich nicht von selbst erhalte, sondern dass sie tatkräftig geschützt werden wolle. Am 18. Dezember 1910 sassen sie in der «Krone» zu Trogen zusammen und gründeten die ausserrhodische Sektion des Schweizer Heimatschutzes.

Starke Industrialisierung, Fortschrittsglaube, das Zerstören von Kulturgut (wie Schleifung von Toren und Türmen in alten Städten) liess vorerst freie Künstler und lokale Oppositionsgruppen zum Widerstand gegen einen Feind aufrufen, der nicht mit Waffengewalt unsere Heimat bedrohte. Die Gründung des *Schweizer Heimatschutzes* erfolgte am 1. Juli 1905 in Bern. Noch im gleichen Jahr schloss sich u. a. die Sektion St. Gallen-Appenzell der Dachvereinigung an. Ziele waren der